



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 02/05/2020

Maintien de la vigilance crues sur les tronçons de la rivière Isère moyenne et grenoblois

L'épisode de crue en cours sur les tronçons de la rivière Isère moyenne et grenobloise va s'intensifier cette nuit et demain.

Le préfet de l'Isère recommande la plus grande vigilance à proximité des cours d'eau et sur les contreforts des massifs montagneux.

Les conséquences de ces précipitations sur le terrain se feront sentir jusqu'en fin de journée de dimanche sur les débits des torrents voire plus tard encore pour les glissements de terrain éventuels.

Il est recommandé la plus grande vigilance au regard des risques de débordements importants attendus. Retrouvez la carte actualisée sur le site www.vigicrues.gouv.fr

Conséquences possibles :

- * Fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines .
- * Inondations possibles dans les zones habituellement inondables.
- * Cumuls importants de précipitations sur de courtes durées, pouvant localement provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.
- * Risque de débordement des réseaux d'assainissement.
- * Conditions de circulation routière rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire.
- * Risques de coupures d'électricité pouvant se produire.

Le Préfet de l'Isère engage chacun à faire preuve de vigilance et à anticiper et respecter les consignes de sécurité :

- ***Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.***
- ***Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.***

**Contact presse
Bureau du Cabinet et
de la Communication Interministérielle**



PRÉFET DE L'ISÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

- *Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.*
- *Évitez le stationnement de tout véhicule, obstacles... aux abords des torrents.*

Enfin, il est rappelé qu'en toute hypothèse, les seuls déplacements autorisés demeurent ceux permis dans le cadre de l'application des règles du confinement (motifs professionnels, motifs familiaux impérieux, raisons sanitaires ou déplacements en vue d'acquérir des produits de première nécessité).

**Contact presse
Bureau du Cabinet et
de la Communication Interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Contact presse
Bureau du Cabinet et
de la Communication Interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01